

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 32 (1970)
Heft: 2

Rubrik: Communications de l'Association suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

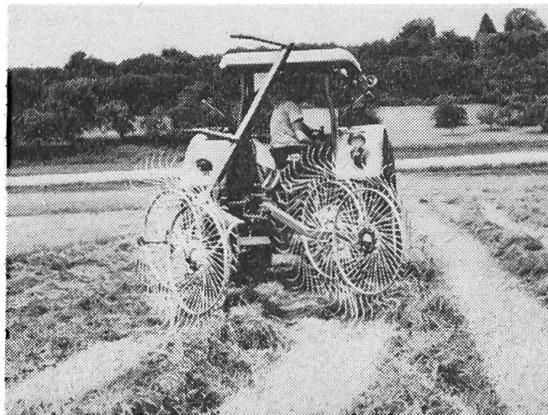
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles de l'Industrie des Machines agricoles

Nouvelle machine chez BAUTZ



L'activité dans le domaine de la recherche et des réalisations chez BAUTZ s'est beaucoup intensifiée ces derniers temps, afin que cette importante firme allemande puisse garder sa position d'avant-garde dans le secteur des machines de fenaision.

Nous vous présentons sur la photographie ci-dessous une des récentes nouvelles réalisations. Il s'agit du nouveau râteau à disques AR 4 qui complète la gamme des faneuses Araignées. Ce râteau se fixe en quelques secondes au relevage hydraulique à 3 points du tracteur et comporte 4 disques dans son exécution normale et il est

sans autre possible d'adoindre un 5ème disque supplémentaire pour ceux qui demanderaient une largeur de travail plus grande.

Les andains de séchage se forment par simple déplacement de 2 disques et l'on obtient avec ce procédé une séparation propre et suffisante entre les andains pour que le terrain puisse sécher dans un court délai. La distance entre les andains est également réglable de façon qu'on ait la possibilité de l'adapter pour pouvoir éparpiller à nouveau ces andains sans problème avec Tourbillon ou une autre faneuse à éléments rotatifs.

L'adaptation au sol est parfaite car chaque groupe de disques est suspendu librement et les longues dents des disques possèdent une excellente flexibilité.

Les possibilités multiples et le prix intéressant sont des caractéristiques qui favoriseront certainement la diffusion de cette nouvelle machine BAUTZ auprès de nos agriculteurs. La Maison Robert Favre, machines agricoles, 1530 Payerne, assure la diffusion et le service en Suisse des articles BAUTZ.

Communications de l'Association suisse

Agriculteurs, ne laissez pas passer le délai!

Remboursement partiel des droits de douane sur les carburants utilisés à des fins agricoles, sylvicoles et piscicoles

Nous rendons les lecteurs de notre périodique à nouveau attentifs au fait que les formules à remplir pour le remboursement dont il s'agit peuvent être obtenues auprès de l'office communal de la culture des champs en cause. Ces formules, dûment remplies, doivent être remises audit office d'ici au 15 février. Il faut que les demandes de remboursement se rapportent à l'année écoulée (1969). Aucune demande concernant les années antérieures ne peut plus être adressée.

Les offices communaux de la culture des champs et les sections de l'ASPT feront bien de rappeler aussi aux agriculteurs la possibilité qu'ils ont de se faire rembourser une partie des droits de douane ainsi que le délai qui leur est imparti pour envoyer leur demande.

Le Secrétariat central

Les catadioptres rouges montés à l'arrière des remorques doivent toujours être triangulaires!

Sous le titre «Ordonnance sur la construction et l'équipement des véhicules routiers (OCE)», nous avons publié quelques extraits de cette ordonnance dans le numéro 15/69. Au chiffre 7 du chapitre relatif aux «Innovations concernant les véhicules automobiles agricoles», une petite imprécision nous a échappé. En effet, il va de soi que **tous les catadioptres rouges montés à l'arrière des remorques doivent être triangulaires**.

C'est-à-dire pas seulement ceux qui comportent un revêtement réfléchissant, comme on pourrait peut-être le croire d'après notre commentaire. Il faut que le triangle soit équilatéral (3 côtés égaux) et à pointe dirigée vers le haut. La longueur de chaque côté doit être de 15 à 20 cm, comme cela a été indiqué. S'il s'agit de catadioptres avec revêtement réfléchissant, il vaut mieux que les côtés du triangle mesurent 20 cm.